

Étaient présents : BOUYALA R. – COLIN C. – MAURRAS F. – ALLEL A. – MAISONNEUVE A. – ROUAT P. – BRIL N. – CLAUSSON C. – FERRERES R. – SARNIGUET C. – CARON D. – OLLIER B. – FOURESTIER D. – FRANCO L. – MALAFOSSE A. – ASTRUC J. – SICARD M. – GAL C.

Absents excusés : DENOYELLE B.

Absents : /

Une procuration est régulièrement enregistrée :

- Mme Bernadette DENOYELLE à Mme Patricia ROUAT

Mme Léa FRANCO est désignée secrétaire de séance.

❖ En introduction à la séance, Monsieur le Maire formule ses vœux aux élus pour cette nouvelle année. Il confirme l'annulation de la cérémonie des vœux à la population, en raison de la crise sanitaire actuelle, ainsi que le report du repas des aînés.

❖ **Présentation de l'avant-projet de centrale photovoltaïque par la société NEOEN**

Le chargé d'études de la Société NEOEN présente aux élus un projet de centrale photovoltaïque.

❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

❖ **Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT**

- **DECISION MUNICIPALE N° 2020-04 :** Demande de subvention au Conseil Départemental – Fonds d'aide aux communes.
- **DECISION MUNICIPALE N° 2020-05 :** Marché d'impressions. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CAHM.
- **DECISION MUNICIPALE N° 2020-06 :** Service informatique. Convention cadre pour la gestion d'équipements informatiques entre la commune et la CAHM.

❖ **Bilan 2020 des activités de la Police Municipale**

Rapporteur : Nicolas BRIL

Le rapporteur retrace le bilan annuel des activités de la Police Municipale, créée le 1^{er} janvier 2020 et composée d'un agent de Police Municipale.

Le rôle majeur de cette police repose sur sa proximité avec la population, sa connaissance de terrain et ses actions de prévention.

Après communication des statistiques sur les actions engagées, il convient du bilan très positif de cette première année d'exercice.

1. Décision Modificative n° 1 – BP 2020 M14

Rapporteuse : Annie ALLEL

Cette décision modificative n'impacte pas le montant total du budget. Il s'agit pour partie de régularisation d'imputations comptables, à la demande du trésorier public, en section d'investissement sur des opérations terminées. En section de fonctionnement, il convient de régulariser un dépassement de crédit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Acquisition de la parcelle C 919

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par la CAHM de vendre à la commune la parcelle C 919 en entrée sud du village, zone du Guillaumant pour y construire un Centre Technique Municipal destiné au service technique de la commune.

Ce nouveau site permettra de sécuriser le périmètre de l'école en supprimant les sorties d'engins des ateliers actuels et de réaliser des économies sur la location de locaux à la cave de Montagnac qui pourront être libérés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Questions diverses

→ Information du maire au Conseil Municipal sur les travaux envisagés :

- Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle :
 - Remplacement des menuiseries en simple vitrage de l'école par des menuiseries isolantes double vitrage : coût HT 38.925 €, subvention sollicitée 31.140 € ;
 - Remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente (plafond radiant) par un système de pompes à chaleur : coût HT 47.419 €, subvention sollicitée 37.935 € ;
 - Remplacement de l'éclairage et du chauffage de l'église : coût HT 10.936 €, subvention sollicitée 8.748 €.
- Dans le cadre du recyclage des friches industrielles prévu dans le plan de relance :
 - Construction du Centre Technique Municipal : chiffrage en cours.

→ Information : pour des raisons personnelles, Mme Cristel CLAUSSON a fait le choix de rendre la délégation qui lui avait été confiée par le maire en matière de communication. Elle reste cependant conseillère municipale et continuera de s'impliquer dans l'action municipale.

→ Information : Prise de contact avec une société Lézignannaise pour le projet de reconstruction du site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, M. le Maire lève la séance à 19 h 55.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 12 janvier 2021